

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le soussigné bourgmestre de l’administration communale de Dalheim porte à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 17 mars 2020 portant sur la

« Mesure d’aide dans le cadre de la pandémie COVID-19 »

a été approuvée par Madame la Ministre de l’Intérieur, en date du 20 mars 2020, réf N. 4.0042.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut être pris copie sans déplacement, contre remboursement.

Le règlement en question entre en vigueur dès le jour de sa publication

Dalheim, le 20 mars 2020

Le bourgmestre

Handwritten signature of Joseph Heisbourg in blue ink.

Joseph HEISBOURG

Le secrétaire communal f.f.

Handwritten signature of Romaine Rasael in blue ink.

Romaine RASSEL

